Image not found or type unknown

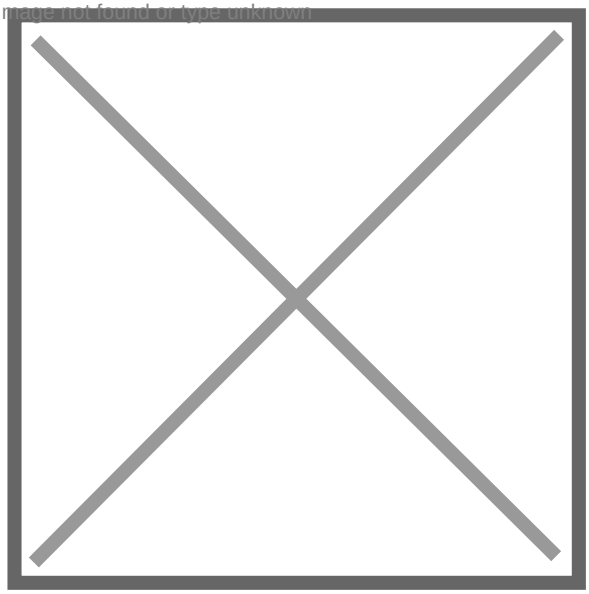

Arrêter les frais : dépôt de bilan ou dissolution régulière ?

Par **pepper**, le **25/07/2011** à **17:32**

Bonjour,

Je suis gérant non salarié d'un SARL. Depuis plusieurs mois le chiffre d'affaires est zéro. Je ne me fais plus d'illusions, donc je vais fermer la boutique. Je me retrouve avec des dettes importantes vis-à-vis de l'URSSAF, RSI, etc… (uniquement des charges impayées me concernant personnellement, je n'ai pas de salariés). Aucune autre dette au nom de la SARL (pas de crédits, fournisseurs…). Je n'ai aucune possibilité pour l'instant de payer ces dettes. Ma question : pour ne pas couler complètement sur le plan privé, en déposant le bilan puis-je espérer que le tribunal de commerce m'offre la possibilité d'un échelonnement de mes dettes ? Ou ca ne sert à rien (pas d'arrangement possible) et je devrais fermer la SARL « normalement » en évitant au moins une procédure judiciaire. Merci d'avance pour vos conseils.

Par **Michel**, le **26/07/2011** à **13:38**

Bonjour

Questions :

1-combien d'associés dans votre SARL ?
2- Etes vous caution de vos dettes ?

3- Avez vous d'autres dettes ?

Merci de votre réponse.

Salutations

Michel

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés